

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 99

Date : 12/07/2013	Objet : Demande de dérogation relative à deux espèces protégées : la Fétuque de Patzke (<i>Festuca longifolia subsp pseudocostei</i>) et la Scabieuse des prés (<i>Scabiosa columbaria subsp pratensis</i>) dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de granulats à Velle-sur Moselle / Crévéchamps (54)	Vote : FAVORABLE SOUS CONDITIONS A L'UNANIMITE
-----------------------------	--	--

Le CSRPN, réuni le 12 juillet 2013 a assisté à une présentation réalisée par Romain Sirjean représentant GSM accompagné de Patrick Legrand représentant l'Institut d'Ecologie Appliquée d'Orléans concernant une demande de dérogation relative aux espèces protégées dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de granulats sur les communes de Velle-sur Moselle et de Crévéchamps (54).

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

PRESENTATION :

Cette requête s'inscrit dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de granulats de Velle-sur-Moselle / Crévéchamps dont toute la surface n'a pas été exploitée et dont l'autorisation d'exploiter expire en 2014.

La demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées porte sur l'enlèvement de deux espèces végétales : la Fétuque de Patzke (*Festuca longifolia subsp pseudocostei*) et la Scabieuse des prés (*Scabiosa columbaria subsp pratensis*).

AVIS DU CSRPN :

En considération des éléments communiqués et exposés en séance et après avoir étudié le dossier, le CSRPN :

- souligne les efforts réalisés dans ce dossier par rapport aux mesures d'évitement tant sur la station de Gagée des prés (*Gagea pratensis*) que celle de Fétuque de Patzke ;
- émet **un avis favorable sous réserve des conditions suivantes :**
 - la mise en place d'un bail emphytéotique avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Lorrains,
 - la prise en charge financière du plan de gestion du site par le carrier GSM,
 - le transfert des pieds de Scabieuse des prés et de Fétuque de Patzke à titre expérimental.

Le président du CSRPN
M. Serge MULLER

